

Conditions générales (CG)

Dogtastic Sàrl
Route de Fribourg 36
1775 Grandsivaz

Valables dès le 01.01.2026

1. Champ d'application et acceptation des CG

Les présentes conditions générales régissent la conclusion, le contenu et l'exécution de l'ensemble des prestations proposées par la pension canine Dogtastic Sàrl.

Toute réservation d'un séjour, d'une garde de jour ou de toute autre prestation implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales en vigueur. Cette acceptation s'applique indépendamment du fait que la réservation soit effectuée par écrit, oralement ou via un outil en ligne.

Toute contestation ou remise en question ultérieure de certaines dispositions des présentes CG, notamment mais non exclusivement des règles d'annulation, de paiement ou de responsabilité, est exclue.

Si un·e client·e n'accepte pas certains points des présentes CG, Dogtastic Sàrl se réserve expressément le droit de renoncer à l'établissement ou à la poursuite de toute relation contractuelle.

2. Propriété, enregistrement et conditions d'admission

Le/la détenteur·trice de l'animal certifie que le chien confié à la garde est sa propriété.

Chaque chien doit:

- être identifié par une puce électronique,
- être enregistré auprès d'AMICUS.

Lors du premier séjour, les documents suivants doivent être présentés:

- carte AMICUS (Pet Card) et/ou attestation de taxe communale sur les chiens,
- carnet de vaccination / passeport pour animaux valide.

Les chiens non enregistrés auprès d'AMICUS ne peuvent pas être admis.

3. Journée d'essai / séjour d'essai (obligatoire)

Avant toute première admission à une garde de jour, à une prise en charge régulière ou à un séjour prolongé, une journée d'essai est obligatoire chez Dogtastic Sàrl.

Cette journée d'essai sert à l'évaluation professionnelle du chien dans le contexte de la pension, notamment en ce qui concerne:

- son comportement social,
- son aptitude à vivre en groupe,
- sa résistance au stress,
- son comportement envers les humains, les stimuli environnementaux et les autres chiens.

La journée d'essai est facturée selon le tarif en vigueur figurant sur la liste de prix.

À l'issue de la journée d'essai, Dogtastic Sàrl décide si, et dans quelle mesure, une prise en charge ultérieure est possible.

Les résultats possibles sont notamment:

- admission sans restriction,
- admission avec conditions ou restrictions,
- refus de prise en charge ultérieure pour des raisons liées au bien-être animal, à la sécurité ou à l'équilibre du groupe.

Aucun droit à une prise en charge ultérieure ne peut être revendiqué, même après une journée d'essai.

4. Dispositions relatives à la santé, aux vaccinations et aux parasites

Afin de protéger l'ensemble des chiens en pension, seuls les chiens vaccinés, vermifugés et bénéficiant d'une protection antiparasitaire efficace sont admis.

Vaccinations obligatoires:

- maladie de Carré
- hépatite
- leptospirose
- parvovirose
- toux du chenil (vaccination combinée et vaccination intranasale)

Pour Dogtastic Sàrl, il est déterminant que le chien dispose d'une protection vaccinale valide et efficace au plus tard 14 jours avant son entrée en prise en charge.

Les détenteur·trice·s qui ne sont pas certain·e·s que la protection vaccinale de leur chien soit encore valable sont expressément invité·e·s à clarifier ce point avec leur vétérinaire avant le séjour.

Les titrages d'anticorps ainsi que les contrôles parasitaires sont acceptés. Les justificatifs correspondants doivent être fournis avant le début du séjour.

Le chien doit être exempt de parasites actifs (p. ex. puces, infestation massive de tiques) et disposer d'une protection antiparasitaire active. Un contrôle visuel à l'arrivée est réservé.

En cas de vaccination insuffisante ou absente, de protection antiparasitaire manquante ou de présence

de parasites, Dogtastic Sàrl est en droit de se retirer du contrat.

Dans ces cas, les mêmes délais et frais d'annulation s'appliquent que lors d'une annulation par le/la détenteur·trice conformément au point 10 des présentes CG.

Si un chien se présente à la date convenue sans remplir les exigences sanitaires ou parasitaires, l'admission peut être refusée. Le séjour réservé sera alors facturé intégralement conformément à l'inscription.

5. Obligation d'information du/de la détenteur·trice

Le/la détenteur·trice s'engage à fournir des informations exactes et complètes et à informer Dogtastic Sàrl de toute particularité pertinente concernant le chien, notamment:

- comportement agressif, anxieux ou phobies,
- limitations ou maladies,
- administration de médicaments nécessaires (type de médicament, dosage, moment et mode d'administration),
- chaleurs,
- allergies,
- blessures,
- obligations légales ou administratives.

Toute omission ou information inexacte engage la responsabilité du/de la détenteur·trice pour l'ensemble des dommages et frais consécutifs.

6. Prise en charge, sorties et hébergement

Les chiens confiés bénéficient de plusieurs sorties quotidiennes au sein de groupes soigneusement constitués.

Entre les phases actives de jeu et de socialisation, les chiens disposent de temps de repos suffisants. L'hébergement est assuré de manière adaptée à chaque chien, en tenant compte de ses besoins de repos, de sa compatibilité et des exigences de sécurité.

7. Chiens partiellement sociables ou non sociables/ interruption de la prise en charge

Dogtastic Sàrl n'accepte en principe que des chiens sociables dans sa prise en charge.

Dans certains cas, des chiens partiellement compatibles ou incompatibles peuvent être admis, pour autant que cela soit jugé responsable sur le plan

professionnel et que la sécurité ainsi que le bien-être animal soient garantis.

Sont notamment considérés comme partiellement sociables les chiens qui:

- ne s'entendent qu'avec certains congénères,
- sont très anxieux, insécurisés ou hypersensibles,
- réagissent différemment selon les situations ou les personnes, notamment les chiens présentant un comportement agressif, défensif ou fortement lié à la peur envers certain·e·s membres du personnel, rendant leur manipulation non sûre en permanence,
- nécessitent un concept de prise en charge ou de gestion adapté.

L'évaluation de l'aptitude à l'admission, du mode de prise en charge et des éventuelles restrictions relève exclusivement de Dogtastic Sàrl et s'effectue notamment dans le cadre d'une journée d'essai ou durant un séjour en cours.

La prise en charge de tels chiens implique un surcroît de travail et de gestion. Dogtastic Sàrl se réserve le droit de facturer un supplément conformément à la liste de prix en vigueur.

Si, durant un séjour, un chien:

- représente un danger pour les humains ou les autres animaux,
- présente un niveau de stress durablement élevé,
- perturbe de manière significative le fonctionnement du groupe,
- ou si les informations fournies par le/la détenteur·trice se révèlent inexactes,

Dogtastic Sàrl est en droit d'interrompre la prise en charge à tout moment et sans préavis.

Le/la détenteur·trice est tenu·e de récupérer le chien immédiatement ou dans le délai fixé par la pension. Aucun remboursement ne peut être exigé. Les frais supplémentaires seront facturés.

8. Maladie, vétérinaire et coûts

Le chien doit être admis en bonne santé et sans blessure.

Les médicaments nécessaires doivent être fournis avec des instructions écrites précises.

Dogtastic Sàrl est autorisée à consulter un vétérinaire en cas de maladie ou de blessure.

Le/la détenteur·trice accorde par la présente une procuration à cet effet.

L'ensemble des frais (vétérinaire, transport, traitement) est à la charge du/de la détenteur·trice.

Aucune responsabilité n'est assumée pour les maladies survenant pendant ou après le séjour.

9. Prix et modalités de paiement

Les prix applicables correspondent à la liste de prix en vigueur.

Premier séjour: paiement au plus tard à l'arrivée.

Séjours ultérieurs: paiement à la fin du séjour.

Moyens de paiement acceptés: espèces, carte ou Twint.

Pour les séjours de plus de 10 jours, un acompte pouvant aller jusqu'à 50 % peut être exigé.

10. Conditions d'annulation

- jusqu'à 15 jours avant l'arrivée: gratuit
- jusqu'à 3 jours avant l'arrivée: 50 % du prix total
- jusqu'au jour d'arrivée: 75 % du prix total
- sans annulation: 100 % du prix total

11. Dépôt et reprise du chien

Le dépôt et la reprise du chien ont lieu exclusivement aux horaires convenus.

Tout retard doit être communiqué au plus tard une heure avant l'heure prévue.

Un service de transport peut être proposé exceptionnellement conformément à la liste de prix.

En cas de retard à la reprise, des frais supplémentaires peuvent être facturés.

12. Prolongation, reprise anticipée et non-reprise

Toute prolongation du séjour doit être annoncée suffisamment tôt et sera facturée conformément à la liste de prix en vigueur.

Aucun remboursement n'est accordé en cas de reprise anticipée.

Si un chien n'est pas récupéré dans un délai de 14 jours après la date de reprise convenue, il devient la propriété de la pension.

L'ensemble des frais engagés jusqu'à cette date ainsi que les coûts liés à une éventuelle réattribution seront facturés.

13. Effets personnels

Aucune responsabilité n'est assumée pour les effets personnels apportés (couvertures, laisse, jouets, etc.).

14. Dommages matériels

Les dommages causés par le chien au mobilier, aux équipements ou à l'immeuble de Dogtastic Sàrl seront facturés intégralement au/à la détenteur·trice.

15. Blessures entre chiens / responsabilité

Les chiens interagissent dans le cadre de leur comportement social et ludique naturel.

Il peut en résulter des blessures physiques, même en l'absence de comportement agressif, par exemple lors de courses, de jeux, de bousculades ou d'interactions hiérarchiques.

Pour les blessures entre chiens, qu'elles résultent de morsures, de chutes, de jeux ou d'autres interactions, les détenteur·trice·s concerné·e·s sont responsables des dommages causés par leur chien ainsi que des frais vétérinaires et de traitement conformément aux dispositions légales.

Dogtastic Sàrl n'assume aucune responsabilité, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de la pension.

16. Clause salvatoire

La nullité de certaines dispositions n'affecte pas la validité des autres clauses.

17. For juridique

Le for juridique est **Fribourg**.

Grandsivaz, le 01.01.2026